



## **COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD**

### **Délibérations du Conseil Municipal du 21 Décembre 2021 à 18h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire à dans le lieu habituel de ses réunions, le 21 décembre 2021 à 18H 00.

Le Maire,  
Michel RUAS.

L'an deux mil vingt et un et le vingt et un décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RUAS Michel.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents : Michel RUAS, Pierre AIGUILLON, Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Michel BRUGUIERE, Sébastien BRUN, Lionel DUMAS, Hélène GALAUP, Yves GALTIER, Sylvie JULLIAN (arrivée à 18H 12), Mireille LALLEMAND, Elsa MAS, Sinazou MONE, Corinne ROSSEL-MORICE.

Procurations : Monique AIGUILLON-BIALES donne procuration à Pierre AIGUILLON, Nathalie BORREDA donne procuration à Elsa MAS, Jean-Pierre BROQUIN donne procuration à Sébastien BRUN, Christine GODENAIRE donne procuration à Hélène GALAUP.

Absent : Kévin DAMBROSIO.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Mireille LALLEMAND est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Madame Elsa MAS fait les observations suivantes quant à la délibération n°2021\_11\_107 : « Comme toutes les personnes présentes lors du conseil le savent, je n'ai pas dit : "C'est dommage d'avoir fait partir les dimanches verts". J'ai dit : "Ne pensez-vous pas qu'il faudrait peut-être choisir un autre date que celle choisie par la ville de Quissac pour l'événement de la Plante et du fruit?" Après l'intervention de Monsieur le Maire concernant la réunion qui a eu lieu entre les différentes parties concernées par l'événement de la plante et du fruit, j'ai répondu que "Personnellement, je n'étais pas présente lors de cette réunion et ce n'est pas la version que j'ai eu." Ensuite j'ai ajouté que la seule chose que j'avais à dire à ce sujet c'était que "Je trouve dommage pour les Saint-Jeannais que cet événement ne soit plus sur St Jean ".

Ensuite, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **N°2021\_12\_117 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

- élaboration des dossiers réglementaires dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement, d'une gare routière et d'une école - autorisation donnée au Maire pour signer le devis - demande de subvention au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à l'Etat - approbation du plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Elsa MAS : Y a-t-il une raison ?

Le Maire : Oui, la préfecture nous a donné des informations qui entraîne un dossier très important et nous avons rencontré un bureau d'étude, qui nous a informé d'une procédure plus simple et moins coûteuse.

## **N°2021\_12\_118 - CONTRAT CULTURE - WAOU PRODUCTIONS**

Madame Hélène GALAUP propose à l'Assemblée un contrat avec WAOU Productions pour le spectacle « Tout en Chansons » qui aura lieu le 20 février 2022 à 14H, au Temple.

Le coût de cette prestation s'élève à 3 165 € TTC. La Commune prend en charge la SACEM et les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Elsa MAS : C'est quoi comme évènement ?

Hélène GALAUP : C'est un chanteur des Stentors.

## **N°2021\_12\_119 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FIRA**

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 220 € à l'Association FIRA. Cette subvention aide à financer les dépenses induites par l'organisation du festival à la Toussaint, festival qui a subi un épisode cévenol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pierre AIGUILLON : C'est pour participer à l'animation de jazz qui a eu lieu lors de la manifestation du FIRA.

## **N°2021\_12\_120 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ROSSEL COMPETITION**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de récompenser Yohan ROSSEL, enfant du pays, pour ses résultats. En effet, il a obtenu le titre de Champion du Monde des Rallyes WRC3.

Il propose que soit attribué à l'Association ROSSEL Compétition, la somme de 1 000€ pour le récompenser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE.

CONTRE : Nathalie BORREDA et Elsa MAS.

Elsa MAS : On l'avait déjà voté ?

Le Maire : Non, nous ne votons pas 1000 euros de plus !

Elsa MAS : Vous avez décidé de le subventionner.

Le Maire : C'est une somme, mais pour lui c'est très peu. Il est bien de l'encourager et de lui dire merci de représenter notre commune.

## **N°2021\_12\_121 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER UN APPEL A PROJETS AUPRES D'ARCHITECTES POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES AUTOUR DES HLM LES MÛRIERS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les espaces autour des HLM Les Mûriers nécessitent des aménagements. Pour ce faire, il est indispensable de lancer un appel à projets auprès d'architectes.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de pouvoir lancer cet appel à projet auprès d'architectes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à projets auprès des architectes pour l'aménagement des espaces autour des HLM Les Mûriers.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le Maire : Nous choisirons 3 projets, ensuite nous les présenterons aux habitants des HLM.

Elsa MAS : On est bien d'accord qu'il y aura une consultation des habitants des HLM ?

Le Maire : Oui, tout à fait ils seront consultés.

Martin BOODT : Il y a un problème avec les places de parking.

## **N°2021\_12\_122 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR CHOISIR L'ARCHITECTE POUR L'AMENAGEMENT DU 95 GRAND'RUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'immeuble de l'ancien Musée au 95 Grand'Rue appartient à Habitat du Gard et la Commune.

Un acte administratif en date du 31 mars 1978 faisait acte de la cession, par la commune, des logements et des caves à Habitat du Gard. La démarche n'ayant pas été

conduite jusqu'au bout, la régularisation juridique avec Habitat du Gard est en cours. La division foncière est en cours.

Lorsque la régularisation juridique sera établie, il convient d'aménager ces locaux.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de choisir un architecte pour ces aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à choisir un architecte pour l'aménagement des locaux du 95 Grand'Rue.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Elsa MAS : C'est pour quel projet ?

Le Maire : Il faut revoir la conformité électrique, un architecte nous a annoncé 800 000 euros. Nos finances vont mieux donc nous pouvons entamer des travaux mais il faut voir à quel prix.

Elsa MAS : On est d'accord, on ne peut pas faire des logements ?

Le Maire : Non ce n'est pas l'intérêt, il y a beaucoup de logements libres sur la commune.

Elsa MAS : Il y a quelqu'un qui s'occupe de cela.

Le Maire : Oui une association, l'essentiel est de remettre en état.

### **N°2021\_12\_123 - LOCATION PARKING DU PETIT VERSAILLES - ANNULATION DU CONTRAT DE BAYE YACINE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que BAYE Yacine, domicilié 66 Grand'Rue à ST JEAN DU GARD, louait un emplacement de parking de camping-car au Parking du Petit Versailles , à savoir 15 € /mois.

Depuis avril 2021, ce locataire se paie plus son loyer. Malgré les recherches du Trésor Public il reste introuvable.

Il convient d'annuler la dette des loyers, à savoir d'avril 2021 à décembre 2021, et de rompre le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- annule la dette de BAYE Yacine, à savoir 135 €.

- rompt le contrat de location avec BAYE Yacine.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Sébastien BRUN : Ce monsieur a toujours son camping-car sur le parking.

Lionel DUMAS : Comment on fait pour récupérer la carte ?

Le Maire : on ne peut pas.

Yves GALTIER Yves : Les cartes sont rechargées chaque année.

**N°2021\_12\_124 - RELEVES TOPOGRAPHIQUES SUR LA COMMUNE (RD 907) - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL, AU CONSEIL REGIONAL ET A L'ETAT - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Pierre AIGUILLON expose à l'Assemblée qu'en préalable à la réalisation de travaux et d'interventions le long de la RD907, la commune doit disposer de relevés topographiques pour l'aménagement de cheminements doux sécurisés le long de la route départementale en faveur des randonneurs du chemin de Stevenson, des piétons et cyclistes.

Monsieur Vincent VIAL, Géomètre-Expert a fait un devis d'un montant de 11 267 € HT soit 13 519,60 € TTC.

Monsieur Pierre AIGUILLON propose à l'assemblée de demander une subvention au :

- Conseil Départemental : 5 633,50 €
- Région Occitanie : 1 352,00 €
- DETR (Etat) : 1 352,00 €

Et propose le plan de financement suivant :

- DETR (Etat) : 1 352,00 €
- Région Occitanie : 1 352,00 €
- Conseil Départemental : 5 633,50 €
- Commune : 2 929,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au :

- Conseil Départemental : 5 633,50 €
- Région Occitanie : 1 352,00 €
- DETR (Etat) : 1 352,00 €

Approuve le plan de financement, soit :

- DETR (Etat) : 1 352,00 €
- Région Occitanie : 1 352,00 €
- Conseil Départemental : 5 633,50 €
- Commune : 2 929,50 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**QUESTIONS DIVERSES**

✕ Comme le prévoit l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mireille LALLEMAND donne la liste des déclarations d'intention d'aliéner de début décembre 2021, reçues et pour lesquelles la Commune n'exerce pas son droit de préemption :

- section E n°159 - 160 et 161 - Les Pradasses
- section AD n°757 et 734 - Les Parades
- section AD n°757p - Les Parades
- section B n°2130 - Camplogis Ouest
- section D n°887 - L'Astrau
- section AB n°151 et 152 - Avenue de la République.

La Commune a exercé son droit de préemption pour :

- section AB n°334 - Rue Grand'Rue.

Elsa MAS : C'est quoi le dernier, c'est qu'elle maison ?

Le Maire : C'est le 63 Grand Rue

Elsa MAS : C'est dans quel but l'achat de cette maison ?

Le Maire : rénovation et lutte contre les marchands de sommeil.

✕ Elsa MAS : Pour la Borie, il paraît qu'il va y avoir des légionnaires ?

Le Maire : Non c'est faux.

Pierre AIGUILLON : Certains le souhaitent mais c'est faux.

Le Maire : Une personne a signé une promesse d'achat mais la commune n'a rien signé encore.